

CONTROLE D'ACCES DECHETTERIE

A compter de janvier 2016, la déchetterie des Olonnes, située rue de Chaintrelongue à Olonne sur Mer, sera équipée d'un système de contrôle d'accès avec barrière. A compter de cette date, chaque usager devra être équipé d'un badge pour accéder à la déchetterie. De plus, les conditions d'accès seront réglementées comme indiqué ci-après.

A – Les conditions d'accès

Professionnels :

Les professionnels seront facturés de la manière suivante à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Facturation d'un forfait à chaque passage : 20 € réputé couvrir les charges fixes de collecte et de traitement du premier m³ de déchets déposés.
- Facturation au m³ au-delà de 1 m³:
 - o + 30 € par m³ supplémentaire de tout-venant
 - o + 25 € par m³ supplémentaire de gravats
 - o + 10 € par m³ supplémentaire de bois
 - o + 10 € par m³ supplémentaire de plastique
 - o + 0 € par m³ supplémentaire de carton, verre, ferraille
- Premier badge gratuit, 20 € à compter du deuxième et en cas de perte

Particuliers :

Chaque foyer sera limité à 20 passages par an de façon à inciter au tri et à concentrer les dépôts. Chaque passage supplémentaire sera facturé 3€.

Un badge par foyer est fourni gratuitement. En cas de perte ou de vol, le remplacement sera facturé 20 €.

Autres :

Les administrations, les mairies, les établissements scolaires, les établissements de santé et les associations d'insertion seront soumis aux mêmes conditions d'accès que les professionnels.

Les associations sportives, culturelles et caritatives seront soumises aux conditions d'accès des particuliers.

B - Procédure de mise à disposition des cartes

Inscriptions :

Le demandeur doit remplir une fiche d'inscription par internet et joindre des justificatifs en ligne.

Justificatifs :

Les justificatifs dépendent du type d'utilisateur :

Catégories	Justificatifs
Particuliers	Pièce d'identité Facture de moins de 3 mois ou avis d'imposition
Professionnels	Pièce d'identité responsable Extrait KBIS
Associations	Pièce d'identité demandeur Copie statuts association
Administrations	Courrier de demande
Mairies	Courrier de demande

Les justificatifs peuvent également être envoyés par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de Communes des Olonnes - 3 av Carnot 85 100 LES SABLES D'OLONNE

Envois des cartes :

Après inscription, les cartes seront adressées par voie postale. Aucune carte ne sera remise en main propre.